

Chambéry, le 30 août 2018



La Directrice du Service Départemental,
Conseillère Technique de l'IA-DASEN du
Département de la Savoie

à

Mesdames et Messieurs les Enseignants d'EPS
S/c Madame, Monsieur le chef d'établissement

N/Réf. : 2018/2019 N°7

Objet : **SORTIES DE SKI GRATUITES LYCEES SAISON 2018-2019**
DOSSIER D'INSCRIPTION

Cher(e)s collègues,

Comme les années précédentes, la section Savoie de Domaines Skiables de France permet l'attribution de forfaits gratuits de ski alpin pour les Lycées.

Vous pouvez demander plusieurs sorties, pour chacune, merci de proposer vos différentes possibilités de dates.

Pour ce faire, les lycées doivent renvoyer leur dossier au **Service Départemental de l'UNSS** (qui centralise TOUTES les demandes).

L'ensemble des demandes formulées est ensuite transmise à l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes (ASCD) qui gère les attributions en fonction des besoins de chacun et surtout, des moyens disponibles. Vous trouverez, ci-joint, les règles d'attribution.

Pour des raisons pratiques et d'équité, sachez que vous ne pourrez pas vous voir attribuer **plus de 2 fois la même station**.

Nous vous rappelons par ailleurs, qu'il n'y aura pas de possibilité de changement dès qu'une station vous aura été attribuée.

Attention : votre demande ne sera effective qu'à réception de votre dossier et du **règlement** de l'adhésion. L'ensemble des documents sont à renvoyer au **Service Départemental UNSS** avant **le 8 octobre 2018**. Merci de ne pas envoyer le chèque directement à l'ASCD pour ne pas « éparpiller » votre dossier !

N'oubliez pas qu'un contact téléphonique de confirmation est à établir auprès des caisses des remontées mécaniques, la veille de la sortie, afin de faciliter la préparation des forfaits.

Vous trouverez également, ci-joint, les informations, les conditions d'adhésion à l'ASCD et les documents à retourner.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Bonne réception.

Sophie CREUX